
Norme internationale



6422

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Formule-cadre pour les documents commerciaux

Layout key for trade documents

Première édition — 1985-10-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 6422:1985](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/752db779-4325-43ae-b9d0-0c2fd116b591/iso-6422-1985)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/752db779-4325-43ae-b9d0-0c2fd116b591/iso-6422-1985>



CDU 651.5 : 658.6

Réf. n° : ISO 6422-1985 (F)

Descripteurs : commerce extérieur, document commercial, disposition, conception, disposition des données.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 6422 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 154, *Documents et éléments d'information dans l'administration, le commerce et l'industrie*.

[ISO 6422:1985](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/752db779-4325-43ae-b9d0-1627-1685)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/752db779-4325-43ae-b9d0-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/752db779-4325-43ae-b9d0-1627-1685)

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Formule-cadre pour les documents commerciaux

0 Introduction

En adoptant en 1963 la «Formule-cadre de la CEE», la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE) parvenait à un accord international sur la présentation des documents du commerce international. Depuis cette date, des documents de transport maritime, ferroviaire, routier et postal ont été alignés sur la formule-cadre de la CEE par voie de recommandations ou inclusion de dispositions dans les Conventions. Il en a été de même pour les formulaires prescrits par divers instruments internationaux tels que des Conventions douanières, des accords préférentiels ou concernant certains produits de base.

En 1969, le Conseil économique et social des Nations Unies prit note d'une Recommandation de la CEE concernant l'utilisation de la formule-cadre chaque fois que l'on crée des documents utilisés pour le commerce international. Ceci ouvrit la voie à une adoption internationale de la formule-cadre par des organisations internationales et des organismes régionaux comme les Commissions économiques régionales des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

En 1975, une réunion spéciale a noté que des documents alignés sur la formule-cadre de la CEE avaient déjà été introduits dans de nombreux pays extérieurs à la région de la CEE, y compris des pays ayant d'importants intérêts dans le commerce mondial, tels que l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande, et que l'adoption de systèmes nationaux communs, dont la nécessité se faisant sentir de façon urgente, avait été facilitée du fait qu'une Norme internationale était disponible.

En 1978, le Comité pour le développement du commerce a noté avec satisfaction que la formule-cadre pour les documents commerciaux, approuvée par les experts de la CEE en 1963 et recommandée officiellement par le groupe de travail sur la facilitation des procédures du commerce international en 1973, était largement acceptée sur le plan international, de sorte qu'il était désormais possible et souhaitable de la désigner par l'expression «La formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux».

La présente Norme internationale est fondée sur la formule-cadre mentionnée ci-dessus telle qu'elle a été modifiée dans la nouvelle version publiée par les Nations Unies en 1982.

Des organisations nationales de normalisation et des organismes nationaux de facilitation du commerce, dans des pays développés comme dans des pays en développement, ont émis

des normes ou des formules-cadres nationales recommandées alignées sur la Recommandation de la CEE ainsi que des séries de documents alignés destinés à être utilisés sur le plan national pour les opérations de commerce extérieur. Des groupements régionaux comme le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et la Commission des Communautés Européennes (CEE) ont aligné de nombreux formulaires correspondant aux documents de base requis pour le commerce inter-régional.

Les progrès rapides accomplis dans le domaine du traitement automatique de l'information (TAI) et de la transmission de l'information ont pu faire craindre que, les procédures documentaires évoluant pour s'adapter aux techniques nouvelles, les différents systèmes utilisés dans les diverses parties du monde ne deviennent incompatibles entre eux et également que la formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux ne puisse convenir pour l'utilisation du TAI. À la lumière de l'expérience de plusieurs pays et de plusieurs organisations, il s'est avéré au contraire que le système de la formule-cadre des Nations Unies convenait parfaitement tant pour cette utilisation que pour les méthodes traditionnelles et qu'il était justifié et approprié de recommander son adoption comme base commune pour la présentation des documents du commerce international, que ces documents soient destinés à être produits suivant des méthodes automatisées ou des méthodes traditionnelles non automatisées.

NOTE — Les documents commerciaux basés sur la formule-cadre des Nations Unies, expédiés sous enveloppe à fenêtre, peuvent ne pas toujours répondre à la totalité des critères des envois normalisés, tels que définis par l'Union postale universelle. De ce fait, les objets de l'espèce, lors de leur transmission par la poste, risquent de ne pouvoir bénéficier des tarifs et du traitement préférentiels accordés par l'administration postale de certains pays de dépôt.

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale fixe un cadre pour la présentation des documents relatifs aux activités d'administration, de commerce, de production et de distribution qui constituent le commerce, que ces documents soient remplis à la main, par des moyens mécaniques ou automatiques ou par reproduction. Elle est particulièrement destinée à la création de séries alignées de formules utilisant une matrice (ou document de base) reproductible suivant la méthode de frappe unique de préparation des documents. Les documents préparés de cette façon constituent des originaux et des copies au même titre que les documents préparés suivant d'autres méthodes.

2 Références

ISO 216, *Papiers d'écriture et certaines catégories d'imprimés — Formats finis — Séries A et B.*

ISO 3535, *Feuille-gabarit et grille d'espacements.*

UN/ECE/FAL Recommandation n° 15, *Marques d'expédition normalisées.*¹⁾

3 Formule-cadre

La formule-cadre illustrée par l'exemple établit les principes essentiels à suivre pour la création de la surface utile sur les documents de commerce international. D'une façon générale, la formule-cadre a été conçue selon le principe de la présentation sous forme de «cases». Les adresses des destinataires sont placées dans une zone qui convient aux autorités postales pour l'utilisation des enveloppes à fenêtre. La disposition des autres rubriques de la formule-cadre tient compte des considérations techniques, juridiques, commerciales, administratives et pratiques avancées par les différents intéressés consultés. Un «espace d'utilisation facultative», situé au bas de la formule, est destiné à répondre aux besoins plus particuliers des utilisateurs.

4 Format et surface utile

Le format de la formule-cadre est le format A4 (210 mm × 297 mm) spécifié dans l'ISO 216, elle peut également s'adapter au format A5L (148 mm × 210 mm L). Conformément à l'annexe de l'ISO 3535, les dimensions des marges sont les suivantes :

Marge latérale gauche (pour le classement) 20 ± 0,5 mm
Marge supérieure (pour la prise de pince) 10 ± 0,5 mm

Par voie de conséquence, la surface utile disponible sur les formulaires créés sur la base de la formule-cadre est de 183 mm × 280 mm, ou, pour le format A5L, 131 mm × 183 mm L.

Étant donné que le format 216 mm × 279 mm est généralement utilisé pour les documents commerciaux dans certains pays, en particulier en Amérique du Nord, il faut considérer que la surface utile commune aux formulaires de ce format et à ceux du format A4 est limitée à 183 mm × 262 mm.

L'alignement des surfaces utiles est obtenue en conservant les marges latérale gauche et supérieure ci-dessus, ce qui a pour effet de placer les surfaces utiles des deux formats dans la même position relative par rapport au bord supérieur et au bord gauche du papier.

5 Principes d'application

Les lignes qui limitent chaque zone correspondent aux lignes de la grille d'espacement de l'ISO 3535.

Le principe essentiel à respecter lorsque l'on crée un document sur la base de la formule-cadre est que les éléments d'information nécessaires pour le document et qui figurent sur la formule-cadre doivent être placés à l'emplacement indiqué sur cette dernière. Les éléments d'information nécessaires pour le document mais qui ne figurent pas sur la formule-cadre doivent être placés dans l'«espace d'utilisation libre».

Si de tels renseignements doivent être portés sur le document après qu'il a été initialement rempli, on peut les situer à des emplacements correspondant à des zones de la formule-cadre destinés à recevoir des éléments d'information inutiles pour le document à créer.

6 Rubriques de la formule-cadre

Les rubriques énumérées ci-dessous figurent sur la formule-cadre. Les explications qui suivent précisent la nature des renseignements qui doivent être portés dans les cases correspondantes.

La nature du document (par exemple FACTURE) doit être indiquée, en général sous forme préimprimée, dans la partie droite de la marge supérieure, à l'emplacement où FORMULE-CADRE POUR LES DOCUMENTS COMMERCIAUX est imprimé sur le modèle.

6.1 Expéditeur (exportateur)

Cette case est destinée à recevoir l'indication du nom et de l'adresse de l'expéditeur des marchandises ou de celui qui remplit le document, selon les cas.

6.2 Destinataire

L'emplacement prévu pour le nom et l'adresse du destinataire correspond aux spécifications postales internationales et permet l'emploi d'enveloppes à fenêtre.

NOTE — Cette formule-cadre peut recevoir un maximum de cinq lignes si un interligne de 4,233 mm (1/6 in) est utilisé. Il est cependant possible de disposer de six lignes si un interligne de 3,175 mm (1/8 in) est utilisé.

6.3 Adresse de notification ou de livraison

Lorsque, dans le transport par mer, les marchandises sont expédiées «à ordre», il peut être nécessaire d'indiquer une adresse de notification. Si tel n'est pas le cas, cet espace peut être utilisé pour préciser l'adresse à laquelle les marchandises doivent être livrées, lorsque cette adresse est différente de l'adresse postale du destinataire.

6.4 Indications relatives au transport

Cet emplacement est réservé à la description du transport, par exemple l'indication des lieux impliqués dans la succession des différents transports, les modes et moyens de transport, etc.

1) Disponible auprès de : United Nations, Palais des Nations, CH-1211 GENEVA 10, ou United Nations, Sales Section, NEW YORK.

6.5 Date, N° de référence, etc.

Sauf indication contraire, la «date» à indiquer sur le document est la date d'établissement de celui-ci. Le numéro de référence est un numéro ou un moyen d'identification commun, si possible, à tous les exemplaires de chaque jeu de documents. Ce peut-être le numéro de la commande, le numéro de facture, etc. D'autres dates et numéros peuvent être portés à cet emplacement par les parties impliquées dans l'utilisation du document, soit au moment où le document est rempli, soit à une phase ultérieure de la procédure. La séquence de ces données peut être modifiée.

6.6 Acheteur (s'il diffère du destinataire) ou autre adresse

Il arrive souvent que les marchandises soient envoyées à une adresse et les documents à une autre. Lorsque ce cas se présente, la zone «Destinataire» est utilisée pour l'adresse de livraison des marchandises, requise entre autres sur les documents de transport, tandis que l'autre zone d'adresse sera utilisée pour indiquer l'adresse à laquelle les documents (par exemple les factures) doivent être envoyés (adresse de l'acheteur).

NOTE — Cette formule-cadre peut recevoir 35 caractères par ligne avec un espacement de 2,54 mm (10 caractères par inch). En raison des limites de la longueur visible d'une enveloppe à fenêtre dues au jeu entre l'enveloppe et son contenu, il est recommandé d'utiliser un maximum de 32 caractères, alignés à gauche. Si un espacement de 2,12 mm (12 caractères par inch) est utilisé, on peut disposer facilement de 35 caractères.

6.7 Indications relatives aux pays

Des renseignements concernant le pays d'origine, le pays de provenance (pays d'expédition) et le pays de destination peuvent être exigés pour les statistiques ou à d'autres fins. Lorsque certaines de ces indications ne sont pas requises, l'espace disponible peut être utilisé pour d'autres mentions, telles que par exemple l'indication du numéro de licence; il peut aussi dans ce cas être ajouté à l'espace destiné aux conditions de livraison et de paiement.

6.8 Modalités de la vente et conditions de paiement

Cette case peut être utilisée librement pour les renseignements concernant ces conditions (date de la livraison, conditions de livraison, conditions de paiement, renseignements concernant l'assurance, etc.).

6.9 Marques d'expédition et numéros des conteneurs

Cet emplacement est destiné à recevoir les renseignements permettant d'identifier les marchandises (et les conteneurs) et d'établir un lien entre celles-ci et les documents correspondants, en suivant si possible la Recommandation UN/ECE/FAL n° 15. Si l'adresse du destinataire figure sur les marchandises, ceci peut se traduire par la mention «adresse du destinataire» ou — de préférence — en insérant l'adresse complète telle qu'elle figure sur les marchandises.

6.10 Nombre et nature des colis

Il n'a pas été prévu de colonne particulière pour ces éléments d'information; celle-ci aurait dû être en effet suffisamment large pour tenir compte d'un nombre maximum de colis qui, en fait, ne se présenterait que rarement, ce qui réduirait ainsi, inutilement dans la plupart des cas, l'emplacement affecté à la désignation des marchandises. Il est recommandé d'adopter une présentation dactylographique telle que cette indication soit nettement distincte de la désignation des marchandises.

6.11 Désignation des marchandises

Cette zone est prévue pour la désignation des marchandises suivant les termes commerciaux courants reprenant, si possible, la terminologie utilisée dans les tarifs douaniers ou les tarifs de fret applicables. On peut utiliser l'«espace d'utilisation facultative» pour toutes précisions supplémentaires concernant les marchandises.

6.12 Numéro de nomenclature

Le numéro de nomenclature statistique ou de tarif douanier doit être mentionné s'il y a lieu, étant donné que, dans la plupart des cas, ces numéros sont d'application mondiale, au moins en ce qui concerne leur première partie.

6.13 Poids brut (masse)

L'indication du poids brut (masse) est destinée aux besoins de transport et de la manutention. Elle apparaît dans la même colonne que la quantité nette mais on peut la distinguer en adoptant une disposition en «étage» ou en la plaçant à un niveau différent.

6.14 Cubage

Cette colonne est prévue pour l'indication du volume à prévoir pour les marchandises transportées. Cette indication doit être portée à côté du poids brut.

6.15 Quantité nette

Dans cette colonne figurent le poids net et les quantités complémentaires requises, notamment pour les besoins statistiques, conformément aux spécifications de la nomenclature ou du tarif douanier applicable.

6.16 Valeur

La valeur est mentionnée essentiellement à des fins statistiques. Dans la plupart des pays, les statistiques d'exportation sont établies en valeur FOB et les statistiques d'importation en valeur CAF.

6.17 Espace d'utilisation facultative

On peut utiliser librement cette zone pour tout renseignement supplémentaire qui n'aurait pu trouver place à un endroit donné. L'emplacement précis de la ligne pointillée de séparation est fonction des besoins de chaque utilisateur.

6.18 Authentification (signature)

En plus de la signature ou d'un autre moyen d'authentification, on peut indiquer à cet emplacement le lieu où le document est signé ou autrement authentifié, la date de l'authentification, etc.

7 Bibliographie

ISO 353, *Papiers d'écriture et certaines catégories d'imprimés – Mode d'expression des dimensions d'utilisation.*

ECE/TRADE/137, *La formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux.*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 6422:1985](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/752db779-4325-43ae-b9d0-0c2fd116b591/iso-6422-1985)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/752db779-4325-43ae-b9d0-0c2fd116b591/iso-6422-1985>



FORMULE-CADRE POUR LES DOCUMENTS COMMERCIAUX

Expéditeur (Exportateur)		Date, N° de référence, etc.		
Destinataire		Acheteur (s'il diffère du destinataire) ou autre adresse		
Adresse de notification ou de livraison		Pays de provenance		
		Pays d'origine	Pays de destination	
Indications relatives au transport		Modalités de la vente et conditions de paiement		
Marques d'expédition; N° de conteneur	Nombre, nature des colis; désignation des marchandises	N° nomenclature	Poids brut	Cubage
			Quantité nette	Valeur
<p>iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)</p> <p>https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/752db779-4325-43ae-b9d0-0c2fd116b591/iso-6422-1985</p> <p>ISO 6422:1985</p>				
<p>Espace d'utilisation libre</p>				
			Lieu et date d'établissement; authentification	

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6422:1985

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/752db779-4325-43ae-b9d0-0c2fd116b591/iso-6422-1985>